



## ASSEMBLÉES D'INFORMATION – CONGRÈS 2008

L'année 2007-2008 en est une de congrès pour le Syndicat de l'enseignement de la Côte-du-Sud.

La date du congrès a été fixée au mercredi 4 juin 2008. La rencontre se tiendra à l'auditorium (salle Edwin-Bélanger) de l'école secondaire Louis-Jacques-Casault à Montmagny.

La délégation des membres au congrès est établie dans chacune des écoles selon la règle de 1 déléguée ou délégué par tranche de 10 membres, une fraction de 10 membres donne droit à une ou un délégué supplémentaire.

Au cours de la semaine du 14 avril, les déléguées et délégués syndicaux de chacune des écoles recevront les informations nécessaires à l'élection des membres délégués au congrès qui doit normalement se faire lors d'une assemblée générale des enseignantes et enseignants de l'école.

Le congrès 2008 sera l'occasion de recevoir le rapport du président et de procéder à l'élection du conseil exécutif (aux postes de présidence, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> vice-présidence, secrétariat et trésorerie).

Ce congrès sera aussi l'occasion de se donner certaines orientations pour l'avenir de notre syndicat, notamment de réfléchir sur les moyens à prendre pour assurer la réalisation de nos mandats.

À cet égard, une proposition de hausse de 0,1 % de la cotisation syndicale (1,65 % à 1,75 %) sera mise au jeu.

Beaucoup plus qu'une question de dixième de pourcentage, le débat sur la cotisation doit être orienté sur les moyens que nous nous sommes donnés en 2004 pour être en mesure de réaliser complètement la mission de notre syndicat, soit la défense et le développement des intérêts professionnels, économiques, sociaux et culturels des membres, comme prévu aux statuts du SECS.

À ce sujet, nous tiendrons des assemblées d'information où les membres seront invités à échanger, questionner et réfléchir sur les moyens à se donner pour la réalisation de nos mandats.

Nous souhaitons donc rencontrer un maximum de membres au cours des trois rencontres suivantes :

École	Date	Heure
École secondaire Louis-Jacques-Casault	22 avril	16h30
École secondaire Saint-Anselme	29 avril	16h30
École secondaire La Rencontre St-Pamphile	1 <sup>er</sup> mai	15h45

Veillez noter que vous êtes les bienvenus à l'une ou l'autre de ces rencontres.

Pascal Côté  
Président.

## Affectation 2008-2009

Tel que convenu à l'échéancier d'affectation, les prochaines semaines seront bien occupées.

Le projet de confection des postes pour les enseignantes et enseignants des champs 1, 4, 5 et 6 nous sera acheminé le 18 avril prochain. Les enseignantes et enseignants concernés ont été convoqués personnellement, comme à chaque année, pour la présentation des postes lors d'une rencontre qui se tiendra le 21 avril.

Le 25 avril, il y aura affichage dans les écoles et centres de l'ensemble des postes entiers et des parties de postes, tels que déterminés dans le calcul des besoins d'effectifs de la commission scolaire.

Avant le 1<sup>er</sup> mai, les enseignantes et enseignants visés par un transfert de clientèle seront avisés.

Entre le 5 et le 8 mai, c'est l'affectation école ou centre selon les clauses 5-3.17.4.00 et 13-7.21.4.00 :

- ⇒ Confirmation des enseignantes et enseignants selon les clauses précitées;
- ⇒ Information écrite aux enseignantes et enseignants sur la liste des postes non comblés;
- ⇒ Réception des demandes selon 4.04 des clauses précitées;
- ⇒ Application du processus prévu à 4.05 et 4.06 des clauses précitées;
- ⇒ Application de 4.07 des clauses précitées s'il y a lieu.

Au plus tard le 13 mai 2008, il y aura formation du bassin avec les excédents d'effectifs des écoles et centres ainsi que les excédents d'effectifs du champ 21 ou en surplus d'affectation.

Les bassins d'affectation :

- ❖ 15 mai à 17h00 pour le préscolaire et le primaire;
- ❖ 20 mai à 17h30 pour le secondaire et la formation professionnelle.

**Avant le 1<sup>er</sup> juin**, les enseignantes et enseignants qui auront été déplacés lors de l'affectation pourront faire une demande de retour à l'école d'origine.

**Avant le 1<sup>er</sup> juin**, les enseignantes et enseignants intéressés pourront faire une demande de poste disponible et/ou une demande de changement d'ordre d'enseignement.

Comme d'habitude, si vous avez des questions, n'hésitez pas à me contacter au bureau du SECS.

Christian Plante